

**CONSIGNES D'APPLICATION DES MESURES
SANITAIRES EN SALLE DE CLASSE
À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT/ COVID-19 / A-2021**

Dans le contexte de la COVID-19, il est de la responsabilité de chaque membre de la communauté du Cégep Garneau, de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus et assurer la sécurité et la santé de tous.

Ainsi, pour permettre une gestion en classe des plus sécuritaires et afin de vous accompagner dans la mise en œuvre des mesures sanitaires, voici quelques consignes que tout professeur se doit de respecter et de faire appliquer. Notez bien que si un étudiant refuse de se conformer aux consignes sanitaires mises en place au Cégep Garneau, le professeur doit communiquer avec les agents de sécurité (poste : 2233) et interrompre l'activité jusqu'à ce que la situation soit réglée.



*Nous vous invitons à intégrer votre local de classe **avant** vos étudiants pour les **accueillir** et faire le **rappel des consignes** sanitaires en vigueur.*

1. Déclaration

- 1.1 Rappeler l'importance de remplir la déclaration de santé **avant d'entrer** au Cégep Garneau, et ce, soit :
 - en se rendant sur la page Web : <https://acces-covid.cegepgarneau.ca/> ;
 - à l'aide des codes QR présents sur les affichettes apposées à toutes les entrées du Cégep Garneau.
- 1.2 Rappeler la **responsabilité** partagée de respecter les directives des autorités de la Santé publique et du Cégep Garneau, et ce, pour assurer la santé et la sécurité de tous (tant la sienne que celle des autres).
- 1.3 Rappeler l'**obligation de ne pas se présenter** au Cégep Garneau :
 - si présence de l'un des symptômes s'apparentant à la COVID-19;
 - si en attente d'un résultat à un test de dépistage;
 - à la suite d'un test positif, et ce pour toute la période d'isolement;
 - si contact présumé ou avéré avec une personne atteinte de la COVID-19, conformément aux directives de la Santé publique;
 - si en attente pour aller passer un test à la suite d'une consigne donnée par une autorité compétente;
 - si en isolement préventif, à la suite d'une consigne donnée par une autorité compétente, pour toute la période recommandée;
 - si vous êtes soumis à un isolement obligatoire à la suite d'un voyage à l'étranger.

2. Distanciation

- 2.1 Pour le personnel, maintenir, dans la mesure du possible, une **distanciation physique d'au moins 2 m** lors de tout déplacement au Cégep Garneau.
- 2.2 Entre les étudiants et le professeur, maintenir une distanciation physique d'au moins 2 m en classe, et ce, en tout temps.
- 2.3 Les étudiants doivent, dans la mesure du possible, maintenir une **distance physique entre eux d'au moins 1 m dans les aires communes**.
- 2.4 **En classe, aucune distanciation n'est exigée entre les étudiants** et ceux-ci peuvent donc travailler en équipe (éviter le partage de matériel ou procéder à la désinfection systématique).
- 2.5 **Éviter les regroupements** devant la porte et suggérer aux étudiants de ne pas se présenter plus de cinq (5) minutes avant le début du cours.
- 2.6 Respecter la **capacité maximale d'accueil** des locaux et des salles de réunion, le cas échéant.

3. Désinfection

- 3.1 Inviter chaque étudiant à **désinfecter sa place en arrivant et en quittant** la classe à l'aide du matériel mis à disposition par le Cégep Garneau (désinfectant et papier ou lingettes disponibles) et jeter tout papier. Au besoin, pour tout réapprovisionnement, communiquer avec la Direction des ressources matérielles à l'adresse : Approvisionnements@cegepgarneau.ca.
- 3.2 **Limiter le partage de matériel** entre les étudiants ou **le désinfecter avant et après utilisation**. (Pour le matériel spécialisé, vous conformer aux recommandations de la Direction des ressources matérielles.)
- 3.3 Afin de faciliter la **distribution et le partage de matériel didactique** (notes de cours, accessoires, etc.) **procéder à une hygiène des mains avant et après les manipulations**.

4. Port du masque ou d'équipement de protection individuelle (EPI)

Le port du MASQUE DE PROCÉDURE (ou masque chirurgical) est requis en tout temps en classe ainsi que dans les espaces communs tels que la bibliothèque.

Note : La Santé publique recommande de les changer aux quatre (4) heures

- 4.1 Rappeler le **port obligatoire du masque de procédure en tout temps** dans le Cégep Garneau, y compris dans la classe.
- 4.2 **L'étudiant doit conserver son masque de procédure pour toute la durée du cours**, il peut cependant le déplacer ou l'écartier pour boire.
- 4.3 **Le professeur peut retirer son masque de procédure pour enseigner** à condition de maintenir, et ce, en tout temps une distance d'au moins 2 m entre lui et tout étudiant.
- 4.4 **Éviter tout rapprochement étroit avec les étudiants**. Par exemple : ne pas circuler en classe et répondre aux questions des étudiants en maintenant une distance de 2 m.

- 4.5 **Les protections oculaires sont facultatives** et ne sont plus exigés lors de rapprochements, sauf s'il y a un risque de projections de gouttelettes ou qu'on intervient avec une clientèle à risque. De plus, il pourrait être nécessaire de porter un sarrau ou autre, en plus des équipements de protection individuelle (ÉPI) requis selon les cours donnés (sarrau ou autre).

5. Approvisionnement en masque

- 5.1 Des boîtes de masques sont disponibles dans les différents départements d'enseignement et salles de classe. Des distributeurs sont accessibles à plusieurs entrées pour les étudiants.
- 5.2 Le Service des approvisionnements s'assurera que l'inventaire dans les départements demeure suffisant. Au besoin, pour tout réapprovisionnement, communiquer avec la Direction des ressources matérielles à l'adresse : Approvisionnements@cegepgarneau.ca.

6. Mesures sanitaires en vigueur

En complément du port du masque de procédure en tout temps :

- 6.1 Inviter les étudiants à se doter d'un gel désinfectant personnel.
- 6.2 Se désinfecter ou laver ses mains le plus régulièrement possible.
- 6.3 Éviter de se toucher le visage.
- 6.4 Tousser dans son coude.
- 6.5 Faire un usage unique des mouchoirs et les jeter à la poubelle directement.
- 6.6 Éviter les rassemblements



**Se laver souvent
les mains**



**Éviter de toucher
son visage**



**Respecter
l'étiquette
respiratoire**



**Jeter les
mouchoirs souillés
à la poubelle**



**Éviter les
rassemblements**

7. Relevé de présence

Afin de faciliter la conduite d'éventuelles enquêtes épidémiologiques par la Santé publique, nous vous encourageons fortement à prendre les présences.

8. Protocole en cas de déclaration en classe par un étudiant

Si un étudiant, alors qu'il est en classe, vous déclare qu'il commence à ressentir des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 ou qu'il a été en contact avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19, vous devez :

- 8.1 lui demander de **se laver les mains** et de **désinfecter son espace de travail** (bureau et chaise) et tout matériel dans l'espace avec lequel il a été en contact ;
- 8.2 lui demander de quitter le cours et d'aller à la sécurité en passant par l'extérieur et en gardant le masque en permanence afin **qu'il soit pris en charge (Local / A-2101)** ;
- 8.3 continuer le cours.

9. Protocole en cas de déclaration à l'extérieur du Cégep par un étudiant

Si un étudiant communique avec vous pour vous informer qu'il commence à ressentir des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19, qu'il a été en contact avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19, etc. :

- 9.1 indiquez-lui de consulter la page Web des [mesures sanitaires](#) dans la section : QUOI FAIRE SI. Il y trouvera toute l'information nécessaire pour le guider selon la situation.
- 9.2 faites un rappel de l'existence du [formulaire de signalement COVID-19](#) qui permettra à l'équipe des mesures sanitaires d'entrer en contact avec lui au besoin.
- 9.3 pour toute question de santé, référez-le à la Santé publique au 1-877-644-4545 ou à l'[outil d'autoévaluation des symptômes](#) et invitez-le à suivre les recommandations.

IMPORTANT

Pour tout renseignement complémentaire sur l'application des mesures sanitaires, consultez la page Web dédiée aux [mesures sanitaires](#) ou écrivez-nous à l'adresse : mesuressanitaires@cepepgarneau.ca .

Annexe : affichette envoyée aux étudiants

**Ta visite au Cégep,
comment cela fonctionne ?**

Procédure à respecter à chacune de tes visites au Cégep

- ① Avant d'arriver au Cégep, complète ta déclaration d'état de santé (OBLIGATOIRE). <https://acces-covid.cegepgarneau.ca>
- ② À ton arrivée au Cégep, mets ton masque de procédure (OBLIGATOIRE) et désinfecte-toi les mains.
- ③ Dans tous tes déplacements, lorsque c'est possible, maintiens la distanciation physique recommandée.
- ④ À ton arrivée en classe, à la bibliothèque, à la cafétéria ou tout autre lieu commun, désinfecte ta place à l'aide des produits mis à ta disposition.
- ⑤ Lorsque tu quittes ta place, désinfecte celle-ci à nouveau.



Rappel des consignes sanitaires

Étudiant	Étudiant	Membre du personnel	Étudiant
<p>1 mètre</p> <p>lors des déplacements</p>		<p>2 mètres</p>	
Lave souvent tes mains	Évite de toucher ton visage	Respecte l'étiquette respiratoire	Jette tes mouchoirs souillés à la poubelle
			Évite les rassemblements